L'Echo de Manitoba

JEUDI, JANVIER 12, 1899.

outes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, Rédacteur

PRECISONS.

"Nous autres évêques," disait Saint Basile, l'un des docteurs de l'Eglise," nous sommes toujours prêts à céder non seulement à l'empereur, mais au dernier homme du peuple, en toute chose, excepté dans la foi de Dieu."

Le R. P. Dom Benoit est évidemment d'une autre école et son humilité chrétienne ne va pas jusqu'à lui permettre de tolérer qu'un simple laïque ose élever la voix, fut-ce pour protester respectueusement.

N'en déplaise au révérend abbé, ce n'est point "Gros Jean" qui veut en remontrer à son curé, mais bien "Baptiste" qui comme le charbonnier demande à être maître chez lui.

Et, si Baptiste proteste ce n'est point par sot amour-propre (une épithète un peu dédaigneuse n'en vaudrait point la peine) mais parce qu'il importe de bien rétablir les faits; Baptiste n'accuse point; Baptiste se défend, contre ce qu'il considère comme un empiètement.

Ceci étant posé, voyons si Baptiste a tort ou raison.

Le Rév. Dom Benoit, à l'occasion des paroles prononcées par Mgr Langevin (paroles mal comprises suivant Dom Benoit), nous donne sur la question soulevée la définition suivante:

"Les choses politiques peuvent être ou simplement politiques ou mêlées de religion.

"Si elles sont exclusivement politiques, l'Eglise ne revendique pas sur elles une autorité spéciale, bien que l'évêque et le prêtre puissent s'en mêler comme tout le monde. Mais si elles sont mêlées de religion l'Eglise, et par conséquent l'évêque, à l'autorité de les juger."

Cette déclaration nous l'acceptons bien volontiers, avec ces explications toutefois que "l'Eglise et le prêtre peuvent se mêler des choses exclusivement politiques, comme tout le monde," c'est-à-dire en tant que particuliers, mais non dans l'exercice de leur sacerdoce.

Comme homme et comme citoyen tout ecclésiastique a le droit et le devoir d'avoir son opinion personnelle sur le gouvernement politique, c'est-à-dire la gestion des intérêts matériels de la nation; il a la liberté entière de l'exprimer, mais il n'a en ces matières aucune autorité spéciale, et par suite na aucun droit de revêtir son opinion de l'autorité de son sacerdoce; il ne doit pas en parler *ex cathedra*.

Si le Père Dom Benoit l'entend ainsi, et il ne saurait l'entendre autrement sous peine de renier les préceptes mêmes de l'Eglise, nous souscrivons bien volontiers à sa définition.

Reste le cas où la politique se trouve mêlée à la religion.

Disons tout de suite que dans ce cas nous reconnaissons le droit absolu de l'Eglise à intervenir, et celui de l'évêque à juger.

Nous ajouterons que le jugement de l'évêque reste soumis à l'appréciation du chef suprême, du Souverain Pontife, auquel tout fidèle a droit d'en appeler s'il le juge convenable, et dont le jugement seul est définitif.

Cette restriction est capitale, car si en matière exclusivement religieuse, le dogme de l'Eglise si net, si précis, si indiscutable n'a pas empêché dans le cours des siècles l'erreur de se glisser sur le trône épiscopal, voir même dans le sein des conciles, à plus forte raison, peut-elle vraisemblablement se produire en des matières particulièrement délicates et souvent difficiles à définir exactement.

Le successeur de Pierre peut donc seul en dernier ressort indiquer la véritable conduite à tenir; il parle au nom de Pierre.

Nous venons ici de toucher du doigt, le seul point discutable de la question pour tout catholique sincère, savoir: la difficulté de définir où s'arrête la politique et où commence la religion, et c'est de cette difficulté que surgissent tant de polémiques, aussi nuisibles à la religion qu'à la politique, parce qu'elles empêchent l'action concordante de ces deux grands principes.

Le Père Dom Benoit en voudra-t-il à Gros Jean s'il essaye d'éclairer cette question délicate, si peu que ce soit!

Gros Jean n'obéit en cela qu'au désir sincère d'arriver à une explication franche, qui fasse de Baptiste et de son curé deux bons amis, convaincus de leur loyauté réciproque, deux associés soucieux de respecter leur contrat.

Il suffit souvent de s'expliquer pour s'entendre, mais pour cela il convient de le faire en toute franchise.

C'est un tort, croyons-nous, de penser "que tout catholique bien disposé sait faire les distinctions voulues."

Il ne suffit pas d'être "bien disposé," il faut "savoir," et il y a aussi des gens "trop bien disposés" qui consciemment ou inconsciemment sont portés à exagérer certaines doctrines mal comprises.

Ces exagérations-là sont aussi nuisibles que la malveillance.

La plus extrême précision doit être de règle en ces matières si l'on veut prévenir toute fausse interprétation.

Or, suivant nous, la définition du révérend abbé, sa distinction entre les matières purement politiques et celles mêlées de religion, a le tort de laisser un trop vaste champ à l'interprétation, elle peut être la source d'une foule d'erreurs.

Errare humanum est; les fidèles serviteurs de Dieu sont des hommes et comme tels, sujets à l'erreur.

Si Dieu a promis à ses Vicaires, aux successeurs de Pierre, l'infaillibilité dans le dogme et la morale, il ne leur a pas promis l'impeccabilité, et pour rares qu'en soient les preuves, l'histoire des siècles passés nous en fournit pourtant des exemples.

A plus forte raison, cette impeccabilité n'existe-t-elle pas pour les évêques et leur clergé!

Nous l'avons déjà dit et nous ne saurions trop le répéter: l'essence même de l'Eglise est d'être une et indivisible, son unité de croyances c'est le dogme qui l'assure, mais où trouverez-vous dans toute la religion une règle fixe pour assurer cette unité de direction en matière politique! Nulle part.

Donc, chaque prêtre, chaque évêque pourra librement suivre telle ou telle direction qui s'accordera le mieux avec ses propres idées, son caractère, souvent même ses traditions ancestrales; il n'aura pas et ne saurait avoir pour guider sa conduite en ces matières une seule règle certaine, infaillible, canonique.

Les exemples que donne, Dom Benoit sont inattaquables, mais entre les deux extrêmes qu'il cite, combien il nous serait facile de trouver des cas autrement compliqués et sujets à discussions.

Combien nous pourrions lui citer d'exemples où manifestement, avec la meilleure foi du monde, nous en sommes persuadés, des membres de notre clergé ont outrepassé leurs droits.

Ce sont ces erreurs-là dont Baptiste se plaint; il ne conçoit pas comment l'intérêt de la religion peut se trouver mêlé à la politique, lorsque son curé lui défend en chaire de voter, dans une élection municipale, pour un tel ou un tel, sous ce seul prétexte qu'il "y a du *rouge* en lui"!

Nous ne citons ce cas que pour prouver jusqu'où peut mener cette définition—les choses politiques mêlées de religion.

Le révérend abbé nous cite la lettre collective des évêques de Québec du 22 septembre 1875 qui se termine ainsi:

"Les plus grands ennemis du peuple sont ceux qui veulent bannir la religion de la politique."

Mais nous pouvons, sans remonter au décret du Saint Office de 1876, lui citer cette lettre circulaire aux évêques adressée par le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, le 23 décembre 1897 et dont voici la fin:

"Cette sainte congrégation rappelle par les présentes les susdites injonctions et monitions afin que Votre Grandeur, grâce à Sa religion et à Sa piété, les fasse observer de la manière la plus scrupuleuse et avertisse d'une manière plus opportune les prêtres qui lui sont soumis, qu'ils ne laissent pas les passions politiques se mêler aux choses de la religion. Le ministère divin qu'ils exercent sera d'autant plus fructueux qu'ils seront plus indépendants des choses de ce monde."

Le révérend abbé nous blâmera-t-il de préférer la règle fixée par le Saint Office, aux déclarations des évêques?

Que conclurons-nous donc?

Ceci.

En réalité, lorsque la politique se trouve mêlée à la religion, c'est qu'elle sort de son domaine et de ses attributions; et les représentants de la religion ont le droit et le devoir de protester.

Mais cette protestation implique-t-elle forcément le devoir de *faire de la politique*?

Non, assurément, en tant que s'inféoder à un parti; car de ce fait même, la religion risque de subir les fluctuations matérielles de ce parti et par suite diminue ses chances.

En tous cas, ce ne doit être qu'un cas absolument extrême, dont l'initiative ne peut venir que des évêques et qui doit être soumis à la direction pontificale.

"L'Eglise doit se souvenir," dit Fénelon "qu'elle n'est pas une puissance juridique et civile, mais seulement directive et ordinative."

L'Eglise doit rester absolument indépendante des partis politiques; il y a plus, elle doit être aussi indépendante que possible des choses passagères de ce monde. C'est la puissance séculière dont elle fut investie jadis qui causa ses plus grands troubles.

"Dieu," dit St Anselme, "n'aime rien tant que la liberté de son Eglise, et il ne veut pas d'une esclave pour épouse."

Aussi, la préoccupation constante du clergé doit-elle être de rester aussi etrangère que possible aux faiblesses du reste de l'humanité; la politique, la puissance séculière, la richesse sont pour lui des causes d'affaiblissement.

L'excuse spécieuse des mélanges de religion et de politique n'est souvent qu'une embûche dressée par le *Malin* pour solliciter l'ambition, et l'orgueil.

C'est par la pauvreté non par la richesse que l'Eglise s'est fait aimer.

C'est par l'humilité non par la tiare qu'elle a vaincu.

C'est par la prière, par l'exemple de ses seules vertus qu'elle continuera à dominer le monde.

QUE C'EST !.... COMME UN BOUQUET DE FLEURS !

"Le *Telegram* nous met en garde contre l'isolement dans lequel nous pourrons nous trouver plus tard: Nous ne sommes pas sans y avoir pensé."—*Le Manitoba.*

Le Manitoba semble si bien y avoir pensé, qu'il adresse ses plus jolies risettes au *Telegram*.

Il l'excuse même de son mieux en déclarant que la position prise par cet organe fanatique n'est que de l'"opportunisme."

Les insultes à la province de Québec, les excitations malsaines aux guerres de races. Opportunisme.

Le *Telegram* déclare que les conservateurs, s'ils arrivent au pouvoir, entendent maintenir l'application intégrale de la loi de 1890. Opportunisme

Il fait un crime à Greenway des concessions accordées à la minorité catholique. Opportunisme!

Cela semble tout simple et naturel à MM. Bernier et LaRivière.

Pour eux, tous les moyens sont bons; tout est excusable du moment qu'il s'agit du triomphe de ces bon torys:

C'est pour la bonne cause; vous comprenez!

Quelle belle chose que l'"opportunisme" bleu-orange!

Le Manitoba du 21 décembre 1898:

"Non, la question scolaire ne disparaitra point de l'arêne politique. Elle y est pour y demeurer jusqu'à ce quelle ait reçu une solution conforme à la constitution du pays. Les partis qui ne l'entendent pas ainsi n'ont pas leur raison d'être."

Le Manitoba du 4 janvier 1899:

"Qui ne voit qu'au milieu de tant d'assertions contradictoires notre cause périclite et qu'il va falloir bientôt sortir de toutes ces équivoques par quelqu'acte énergique et clair afin d'empêcher tout le monde, à droite et à gauche, de faire de la manœuvre politique avec une question qui est d'un ordre plus élevé et d'un intérêt dominant tous les intérêts d'hommes ou de partis?"

Allez donc après cela accorder la moindre importance à des gens qui se déjugent si facilement à quinze jours d'intervalle?

Le Manitoba aurait-il eu quelque révélation divine? ou bien est-ce simplement encore de l'"opportunisme"?

"Ce n'est pas nous qui nous rangeons à la suite de M. Greenway, mais c'est lui, le *Telegran* qui fait cette évolution."—*Le Manitoba.*

Elle est farce celle-là! Qu'en dites-vous!

Ce pauvre *Telegram* c'était bien la peine de verser des flots d'encre pour noircir Greenway, pour le dénoncer à la vindicte populaire et se voir accusé maintenant par ses frères de se ranger sous la bannière de Greenway!

S'il n'en fait pas une maladie, du coup!

"Nous avons le désir de rassurer le *Telegram* sur le compte des honorables MM. Bernier et LaRivière. Il veut les isoler du *Manitoba*. C'est un petit calcul que nous ne pouvons permettre. Nous sommes en mesure d'affirmer que ces messieurs partagent les idées émises dans notre article du 21 décembre."—*Le Manitoba.*

On s'en doutait; mais il n'y a pas de quoi les en féliciter!

Cruelle énigme?

Le Manitoba du 28 décembre annonçait de vives protestations contre l'article paru le même jour dans le *Telegram* et intitulé "Les Concessions de M. Greenway aux Ecoles."

Le numéro du 4 janvier est absolument muet à ce sujet!

Anne, ma sœur, Anne ne vois-tu rien venir?

Parlant des déclarations de M. Sifton, l'organe de la coterie Bernier–LaRivière s'exprime ainsi:

"Il faut en conclure que les deux gouvernements, local et fédéral, s'en tiennent, pour tout réglement de la question scolaire, à celui de 1896."

On n'est pas plus farceur, ni plus ouvertement hypocrite.

Cette manœuvre-là porte la marque "La Blague."

Si ce sont ces vessies-là que les bons bleus pensent faire prendre pour des lanternes dans nos campagnes, ils sont aussi bien de les mettre dans leur poche, ou de faire comme nous, de s'asseoir dessus.

Notes Editoriales.

"Il est rumeur que M. Belcourt, M. P., serait envoyé à Rome par Sir Wilfrid Laurier pour obtenir du Pape à propos de la Question des Ecoles, des termes plus conciliants que ceux posés par Mgr Langevin."

Plusieurs journaux ont reproduit cette note.

Elle expliquerait peut-être les paroles récentes de Mgr Langevin lorsqu'il a dit "The sword was not broken...."

"Le glaive n'est pas brisé, mais il y a des moments de tranquillité, et ceux qui connaissent bien leur évêque comprennent qu'il est prêt à toute éventualité."

Une Plateforme Discer-Ditee.

Si Hugh John désire renverser le gouvernement Greenway, il lui faut charger son fusil avec d'autres cartouches que le contrat du chemin de fer du Northern Pacific, qu'il dénonce, d'après un compte-rendu paru ce matin dans son organe, comme une "scandaleuse affaire" sur lequelle le peuple s'est déjà prononcé,

En réalité, le contrat du Northern Pacific est mort et enterré et depuis longtemps le gazon pousse sur sa tombe.

En outre le contrat était parfait pour l'époque et le meilleur que le gouvernement put obtenir.

Le peuple a reconnu ces faits et par deux fois, depuis, a endossé le gouvernement.

L'opposition dans la Puissance pourrait se faire tout autant de capital politique contre le gouvernement Laurier aujourd'hui avec les achats extravagants de rails d'acier de M. McKenzie en 1874, que M. Macdonald peut s'en faire contre le gouvernement Greenway, avec l'affaire du N. P.

Toute cette affaire était correcte et a eu pour résultat un bénéfice beaucoup plus grand pour la province qu'elle ne lui a couté, alors même qu'on pourrait penser qu'elle ne nous à point assuré la concurrence active que nous espérions.

Tant que M. Macdonald n'aura pas de meilleure plateforme à offrir au peuple du Manitoba que la vieille histoire du Northern Pacific et que des colonnes aussi remplies d'inanités et autres insignifiantes nullités dont son organe se fait l'écho, il fera aussi bien de jeter en l'air l'éponge, tout de suite, car ce que demande le peuple de la province, c'est un (clear cut) politique radicale comprenant un chemin de fer du gouvernement au Lac Supérieur et autres mesures de force et d'utilité semblables.

tiAssurément d'après les déclarations de M. Macdonald, il ne semble pas qu'il ait aucune proposition de valeur réelle pour la Province a faire. S'il en a nous saisirons l'occasion de lui donner toute justice lorsqu'il les fera connaître —*La Tribune.*

Il était bon de noter cet avis d'un journal qui a déjà prouvé son indépendance.